



COMMUNE DE CASE-PILOTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre deux mille quinze

Présidence de Monsieur **Ralph MONPLAISIR**, Maire
Secrétaire de séance, **Suzie RONDEL**, Conseillère municipalePlace Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi

des convocations :

vendredi 18/09/2015

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Procurations : 01

ETAIENT PRESENTS :Ralph **MONPLAISIR**, George **GELIE**, Thierry **MARECHAL**,
Dominique **LOMBARD**, Michel **BARIL**, Jeanne **CLEMENT**
Laurent **SICOT**, Roseline **REGIS-CONSTANT**, Arthur **CHARD**,
Luc **LABRIDY**, Christian **LEONARD**, Christian **LISEE**,
Josiane **DOCIN-JULIEN**, Suzie **RONDEL**, Edson **EUGENE**
(arrivé à 18h45), Stéphanie **CLAIRICIA** (arrivée à
18h55), Jean-Pierre **DONVAL**, Chantal **DORIN**.ETAIENT ABSENTS :Dominique **COURT**, Lucienne **BIDARD**, Marie-Claire **BELIN**,
Monique **SEVERE** (excusée), Ronald **DACLINAT**, Jean-Pierre
ZIE-ME, Joséphine **JANVION**, Elie **CARONIQUE**, Guillaume
SURENA.Procuration remise :Madame Monique **SEVERE** à Madame George **GELIE**Assistance administrative :Gladys **TURIAF**, Directrice Générale des Services
Claude **VATRAN**, Responsable du Service Urbanisme
Eric **RONDEL**, Responsable Service Comptabilité
Valérie **EDOUARD**, Secrétariat AdministratifORDRE DU JOUR

1. Validation des Procès-Verbaux de synthèse des Conseils Municipaux des 26 mai et 23 juillet 2015
2. Communication des Avis n°2015-0109 et n°2015-0110 rendus le 08/09/2015 par la Chambre Régionale des Comptes concernant le CA 2014 et le BP 2015
3. Autorisation de pose d'un panneau publicitaire
4. Mise en place d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
5. Mise en place d'un chantier d'insertion avec l'association « LASOTE »
6. Autorisation de défrichement
7. Mise en place d'un chantier d'insertion avec l'association « AB Stratégie »
8. Approbation d'une convention avec Martinique Numérique
9. Approbation du plan de financement de l'étude relative à la protection du littoral en rive gauche de Vétiver
10. Questions diverses

16 présents en début de séance

17 présents au point n°2 - 18 présents au point n°3

Mairie de Case-Pilote
Contrôle de légalité
REÇU LE
28 SEP. 2015AFFICHE
LE
28 SEP. 2015

**2. COMMUNICATION DES AVIS N° 2015-0109
ET N° 2015-0110 RENDUS LE 08/09/2015
PAR LA CRC CONCERNANT LE CA 2014 ET LE BP 2015**

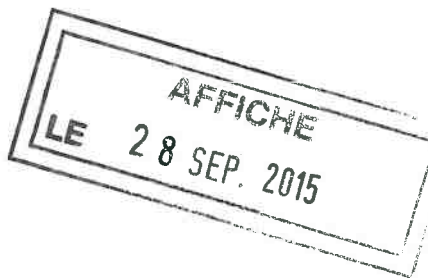
Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu l'article L. 1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la transmission d'un exemplaire à chaque membre du conseil municipal le 18 septembre 2015 des avis n°2015-0109 et 2015-0110 du 08/09/15 rendus par la CRC concernant le CA 2014 et le BP 2015, notifiés à la commune par le Préfet le 14/09/15 ;
- **ONT PRIS ACTE** des avis de la Chambre Régionale des Comptes n°2015-0109 et 2015-0110 du 08/09/15 sur le CA 2014 et le BP 2015

Fait et délibéré les jour, mois et an *susdits*.



[Signature]
Le Maire
Ralph MONPLAISIR



1. VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DE SYNTHESE DES 26 MAI ET 23 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'absence d'observations ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS :

DECIDE

PAR 14 VOIX POUR

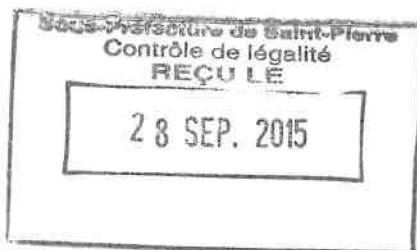
02 VOIX D'ABSTENTION (M. DONVAL et Mme DORIN)

- **DE VALIDER** la rédaction du procès-verbal du 26/05/2015
- **DE VALIDER** la rédaction du procès-verbal du 23/07/2015
- **DE PROCEDER** à la signature de ces derniers

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Ralph MONPLAISIR



4. MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu la volonté depuis de nombreuses années de la commune d'acquérir l'immeuble bâti cadastré section **A N° 522** d'une superficie de **516 m²** au bourg de la commune contiguë à la Mairie sur lequel existe une construction traditionnelle en bois couverte à l'époque en tuile (maison Necker) ;
- Vu l'objectif d'agrandir la mairie afin de regrouper des services situés sur des sites distants souvent en location et d'y installer un office du tourisme communal et surtout de préserver le patrimoine communal ;
- Vu l'indivision successorale à laquelle fait l'objet ce bien ;
- Vu l'accord des héritiers, pour une vente au profit de la collectivité hormis un héritier qui pour des raisons inconnues n'a pas signé ce, malgré les multiples relances écrites et téléphoniques de la commune ;
- Vu la décision du Maire de faire avancer la procédure d'acquisition, et d'engager une procédure d'expropriation ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

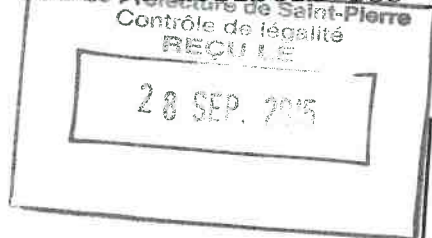
16 VOIX POUR

02 VOIX D'ABSTENTION (M. DONVAL et Mme DORIN)

DECIDE

- **D'APPROUVER** le principe de la mise en place d'une déclaration d'utilité publique concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée A n°522 à Case Pilote ;
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires à la mise en place de cette procédure
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires concernant cette procédure

fait et délibéré les jour, mois et



Le Maire
Ralph MONPLAISIR

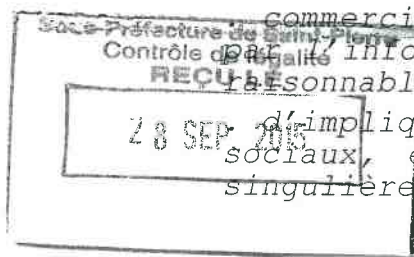


Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015

5-MISE EN PLACE D'UN CHANTIER D'INSERTION AVEC L'ASSOCIATION « LASOTE »

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande de l'association « LASOTE » sollicitant la commune pour la mise en place d'une coopération avec leur ACI, autour de la production maraichère agro écologique ;
- Vu l'atelier chantier d'insertion spécialisé en agriculture traditionnelle en aménagement paysager et en agritourisme porté actuellement par l'association;
- Vu son expérience dans l'insertion par l'activité économique qui aujourd'hui est reconnue par la DIECTTE et les autres structures en charge de l' IAE (Insertion par l'Activité Economique) ;
- Vu sa volonté de partager les compétences dont elle dispose pour aider les personnes éloignées de l'emploi à se former et à trouver des opportunités d'embauche ;
- Vu le terrain communal se situant entre la route nationale et le lotissement petit fourneau sur lequel une démarche d'insertion dans le domaine agricole peut être mise en place ;
- Vu les objectifs du chantier d'insertion :
 - . réaliser un outil d'apprentissage et de production à travers deux supports d'activités : la culture en plein champ, l'entretien des jardins,
 - . proposer une expérience professionnelle à des demandeurs d'emploi,
 - . commercialiser les produits de la terre agro écologique
- Vu l'information et l'apprentissage à une consommation raisonnable et responsable,
- Vu l'implication le plus largement possible tous les acteurs sociaux, éducatifs et économiques de la Martinique et singulièrement ceux du Nord Caraïbe,



APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

16 VOIX POUR

02 VOIX D'ABSTENTION (M. DONVAL et Mme DORIN)

DECIDE

- **D'APPROUVER le principe de la mise en place par l'association « LASOTE » d'un chantier d'insertion sur la parcelle communale cadastrée section H N° 207, à petit fourneau ;**

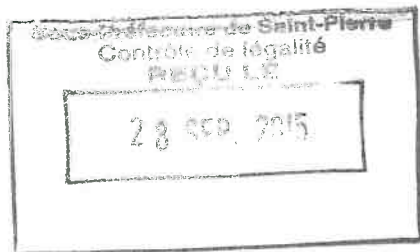
Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015

- D'AUTORISER cette association à préparer un dossier d'insertion par l'activité économique comprenant la charte, la convention de partenariat, le budget prévisionnel, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en place de ce chantier, en vue d'une validation ultérieure par les membres du conseil ;
- D'AUTORISER le Maire à entamer toutes démarches administratives se rapportant à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Ralph MONPLAISIR



6. AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la volonté du Maire de viabiliser une partie d'une parcelle cadastrée section H 491 d'une superficie totale de 1ha 02a 82ca située au lieu-dit «Les hauts de Maniba» afin de répondre à une demande de terrains à bâtir pour la réalisation de six petites constructions de type T4 ;
- Vu le terrain à aménager propriété communale, situé en bordure de la route nationale N° 2 reliant Fort-de-France au Morne rouge ;
- Vu l'aménagement du terrain qui consiste en la réalisation de V.R.D. comprenant accès, réseaux humides et secs ;
- Vu la nécessité que chaque attributaire de lot prenne en charge la mise en place d'une micro station d'épuration, le secteur n'étant pas desservi par un réseau d'assainissement collectif ;
- Vu la demande de permis d'aménager (ex demande de permis de lotir) à déposer au préalable du démarrage des travaux, le permis d'aménagé étant subordonné à une autorisation administrative de défrichement ;
- Vu la nécessité de saisir ultérieurement le conseil municipal pour valider le financement de l'opération ;
- Vu la nécessité que le dossier comporte une délibération du conseil municipal, propriétaire du terrain, autorisant le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

16 VOIX POUR

02 VOIX D'ABSTENTION (M. DONVAL et Mme DORIN)

DECIDE

D'AUTORISER le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Maire
Ralph MONPLAISIR**

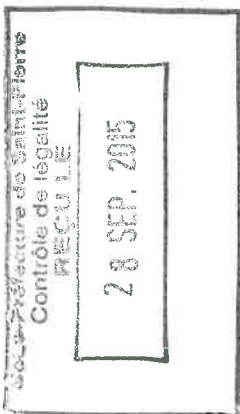


Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015

7. MISE EN PLACE D'UN CHANTIER D'INSERTION AVEC L'ASSOCIATION « AB STRATEGIE »

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu La popularité des commerçants ambulants à l'entrée de la commune sur la RN2 constituant un pôle de vie positif pour la ville ;
- Vu les difficultés liées à la sécurité routière tant pour les clients que pour les usagers qui ont conduit le Maire à déplacer ces commerces ambulants afin de prévenir tout risque d'accidents ;
- Vu le projet communal de construire pour ces commerçants, plusieurs cabanons en bois et béton, couvert en tôle ondulées, dans les espaces creux du bord de mer, permettant une animation sur le front de mer mais surtout offrant un cadre plus agréable et sécurisé ;
- Vu la dimension sociale de la construction dont les bénéficiaires seront des PILOTINS en insertion professionnelle, ce qui permettra à ces jeunes en recherche d'emploi au sein de la commune de mener à bien un projet de développement durable sur le territoire de leur commune ;
- Vu le projet d'une durée de 18 mois réparti sur trois sessions de 6 mois accueillant chacune six bénéficiaires, soit au total 18 personnes qui auront été formées, suivies et accompagnées sur le plan social et professionnel.
- Vu les sources de financements :
 - . FEDER (volet développement économique et investissements)
 - . FSE (volet inclusion sociale et insertion professionnelle)
 - . Dotation de l'état pour les collectivités
 - . A.F.D. / B P I (Volet investissement)
 - . POLE EMPLOI et/ou la DIECCTE (pour la prise en charge des salaires)
 - . les commissions développement durable, économie sociale et solidaire
 - . CAP NORD MARTINIQUE
- Vu la solide expertise dans le domaine de l'insertion de cette association ;
- Vu le budget prévisionnel de l'opération qui s'élève à 560 127.57 € financés par les partenaires ci-dessus cités pour un montant de : 449 540,89 € et une participation communale sollicitée de 110 586,68 euros ;



Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015

- Vu La participation communale qui se fera sous forme de réalisation en régie de certaines infrastructures, à savoir :
 - . Préparation du terrain
 - . Réalisation de la partie en béton comprenant le dallage et le soubassement
 - . Fourniture et pose du revêtement sol
 - . Peinture
 - . Installations électrique : points lumineux et prise de courant
 - . Pose d'un point d'eau intérieur
 - . Raccordement en eau et électricité des constructions
 - . Mise à disposition de petit outillage durant le chantier
 - . Mise à disposition de salle de réunion. (M.J.C.)
- Vu l'évaluation de ces postes, réalisés par le personnel communal en régie, estimée à environ 32 100.00 € pour deux cabanons.
- Vu le projet de convention d'insertion permettant la mise en œuvre de cette action.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS :

A L'UNANIMITE,

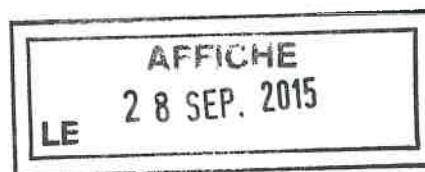
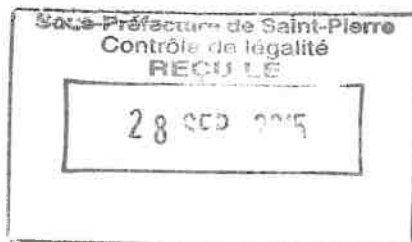
DECIDE

- **DE VALIDER le projet de convention ;**
- **D'AUTORISER le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches se rapportant au projet ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



**Le Maire
Ralph MONPLAISIR**



Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

AFFICHE

2 8 SEP. 2015

Délibération n° 2015-09/06.41

8. APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC MARTINIQUE NUMERIQUE

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu la décision de la REGION MARTINIQUE qui a retenu MARTINIQUE NUMERIQUE en qualité de délégataire de service public, et a approuvé les conditions dans lesquelles ce dernier s'engage, à partir de l'infrastructure de communications électroniques mise à sa disposition, à concevoir, construire, financer, exploiter et commercialiser le réseau régional de communications électroniques à haut débit, à travers une Convention de Délégation de Service Public ;
- Vu l'objectif du réseau de MARTINIQUE NUMERIQUE de communications électroniques de permettre la desserte de l'ensemble du territoire de la Martinique ;
- Compte tenu des objectifs de la Région de couverture maximale du territoire en haut débit, et notamment des Zones Blanches,
- Vu le projet d'extension du réseau convenu par avenant entre MARTINIQUE NUMERIQUE et la Région Martinique pour la création de 17 Points de Raccordement Mutualisés (PRM), par le biais de l'Offre PRM de l'opérateur historique France Télécom, signé par MARTINIQUE NUMERIQUE le 7 septembre 2012 ;
- Vu pour Case-Pilote, le projet qui consiste à réaliser un dallage au sol pour l'accueil d'une armoire technique, de câbles à fibres optiques et cuivres, de chambres de tirages, ainsi qu'un compteur EDF, sur une partie d'une parcelle communale cadastrée section H N°207 en bordure de la voie communale de Petit Fourneau ;
- Vu que l'occupation sera subordonnée au versement d'une redevance d'un montant 1200,00 € par an ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS :

A L'UNANIMITE,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention d'occupation au profit de Martinique numérique ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents concernant cette occupation que la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an

Mairie de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
RECULE

28 SEP 2015



Le Maire
Ralph MONPLAISIR

Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015

9. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE A LA PROTECTION DU LITTORAL EN RIVE GAUCHE DE VETIVER

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu l'érosion importante constatée sur le site du Vétiver,
- Vu la notification du 15/09/2015 reçu de la Préfecture octroyant une subvention à la commune
- Vu le plan de financement proposé ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS :

A L'UNANIMITE,

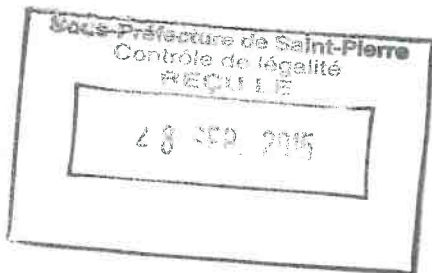
DECIDE

- **DE VALIDER le plan de financement ci-dessous :**

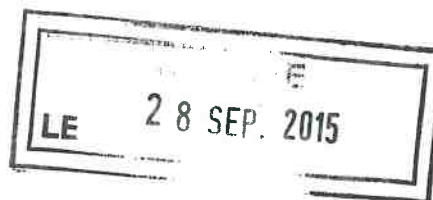
<i>Financiers</i>	<i>Montant € HT</i>	<i>%</i>
DETR 2015	27 150, 90	70
COMMUNE CASE PILOTE	11 636, 10	30
TOTAL	38 787, 00	100

- **D'AUTORISER le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Ralph MONPLAISIR



Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015